GRIEFS
DE L'ANGLETERRE,
CONTRE
LA FRANCE,

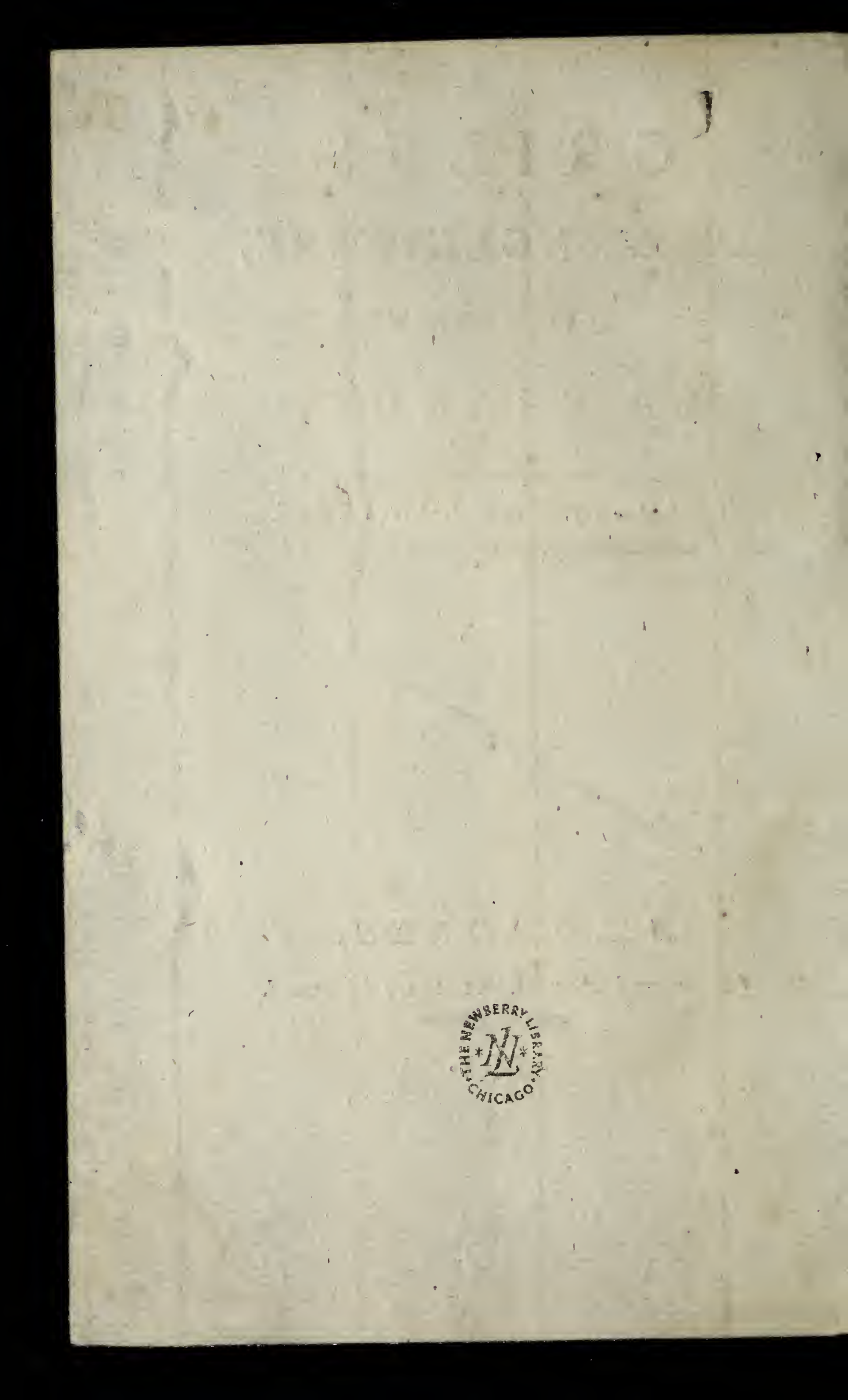
TRADUITS DE L'ANGLAIS.



A LONDRES,

Et se vend chez M. ELMSLEY, *Strand.*

1793.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

SONGE D'UN ANGLAIS,

Fidele à sa PATRIE *&* *à son* ROI.

UN Romain, dans le temps où les Romains étoient esclaves, rêva qu'il tuoit le tyran ; ce tyran le sçut & le fit punir de mort. J'ai rêvé que j'étois appelé aux conseils d'un bon roi, d'un roi qui a mérité de préserver notre constitution par ses vertus, autant que notre constitution le préserve par ses loix : j'espere que mon zele, fût-il indiscret, obtiendra au moins son indulgence ; je me fais un devoir égal, & de taire mon nom, & de publier mon songe.

Il n'y a pas long-tems que je suis de retour dans ma patrie ; je soupirois après des lois & après des hommes. Perdu dans un voyage long & dangereux, j'ai erré au milieu d'un peuple sauvage, qui n'a d'autres regles que l'instinct de sa férocité, qui adore le mauvais principe, & ne reconnoît pas une divinité bienfaisante ; qui lui sacrifie des victimes humaines, & qui se nourrit de sang humain. Echappé par un hasard miraculeux, & à leurs sacrifices, & à leurs festins, en débarquant en Angleterre, je me suis prosterné, & j'ai baisé ce sol Britannique, où l'humanité, la sagesse, la liberté sont des plantes indigenes. Tout-à-coup j'ai appris que la paix & les loix y étoient menacées ; j'ai appris par qui & pourquoi elles l'étoient : j'ai frémi. Heureusement des proclamations également fermes

& prudentes, ſont venues ramener les bons, & frapper les méchans d'effroi. J'ai été fier de ma patrie, en voyant de toutes parts ces nobles aſſociations qui ſe formoient pour défendre les loix, le roi & le peuple. Je me ſuis mêlé à la foule : beaucoup ont ſurpaſſé mes lumieres, aucun n'a ſurpaſſé mon zele. Abſent depuis long-tems de mon pays, j'avois de longs arrérages & une bien ancienne dette à lui payer. Le haſard a favoriſé mes recherches, & je crois que peu de mes compatriotes en ont ſu plus que moi ſur les conſpirations extérieures & internes. Ça été un grand jour pour l'Angleterre que le 13 décembre, l'entrevue du roi & du peuple dans la capitale de l'empire, l'enthouſiaſme qui l'a ſignalée, & l'ouverture du parlement le plus patriotique, peut-être, qui ſe ſoit encore tenu en Angleterre. Ça été un ſpectacle conſolant dans les deux chambres que cette lutte ſi inégale de l'ambition contre le patriotiſme, & d'une rhétorique ſéditieuſe contre l'éloquence de la vertu; j'en ai été l'heureux témoin. Enfin, le 15, j'étois à la chambre des communes; j'en croyois à peine mes oreilles lorſque j'entendois propoſer de reconnoître » la République françaiſe, & d'envoyer un chargé d'affaire à Paris, comme on en envoie un à Conſtantinople & à Alger ». La forme même de cette propoſition ne me réconcilioit pas avec le fond. Je conjurois la nature, toutes les fois qu'elle crée des talens ſi ſublimes, de mettre à côté tout ce qui eſt néceſſaire pour qu'on les béniſſe toujours, & qu'on ne les redoute jamais. J'étois agité; je m'uniſſois à la vertueuſe indignation du noble lord qui demandoit, comment on oſoit propoſer au parlement anglais, de s'aſſocier à une bande de voleurs & d'aſſaſſins? En

rentrant chez moi j'ai trouvé l'acte énonciatif des crimes de Louis XVI. La bêtise de cet acte m'a plus inquiété que n'auroit fait sa malice. Quand on a le front de produire, contre un roi, un tel acte d'accusation, il faut qu'on soit déterminé à voler dans les poches, & à assassiner sur les grandes routes; par conséquent, ni conscience, ni pudeur, ni frein. Je me suis répété cette phrase de M. Burke : Le roi de France est jugé maintenant par le citoyen Paine; qui sera jugé, dans peu de jours, par le roi d'Angleterre (& qui, si justice se fait, sera pilorié, du moins en effigie). Je me suis rappellé une autre phrase de la seconde lettre du même M. Burke, sur la révolution française, & je me suis demandé si le salut du roi de France, auquel tient peut-être le salut de l'Europe, n'étoit pas un objet aussi digne de l'attention des cabinets, que la balance entre la Russie & la Porte, ou bien entre la Prusse & l'Autriche. Au milieu de toutes ces agitations, j'ai cédé à la nature; car depuis trois nuits je n'avois pas dormi. Les mêmes pensées m'ont suivi dans le sommeil; tout-à-coup un songe m'a transporté au palais de Saint-James : Sa Majesté y tenoit conseil; on y avoit appellé un député de chacune des associations formées dans chaque paroisse de Londres : celle dont je suis membre m'avoit nommé son réprésentant, comme ayant une connoissance plus détaillée des complots. Chaque député a exposé tout ce que, dans son arrondissement, on avoit recueilli des faits & de preuves. Les ministres ont opiné : pendant qu'ils parloient, j'admirois en eux un vrai patriotisme, un ferme attachement à la constitution de leur pays, une fidélité inébranlable à leurs alliés; la juste appréhension des malheurs dont l'Europe

étoit menacée par l'invaſion de ces nouveaux Vandales ; un intérêt profond pour le malheureux roi de France, & pour toute ſa famille : mais ils paroiſſoient craindre que le peuple Anglais ne connût pas aſſez ſes vrais intérêts ; que délivré du danger pour le moment, il ne ſentît pas aſſez la néceſſité d'en prévenir le retour. Il étoit un ſentiment qui n'appartenoit qu'à l'âme ſeule du roi. S. M. m'a fait répéter tout ce que je ſavois ; & après avoir réfléchi quelque tems, lorſque tout le monde étoit dans l'attente & le ſilence, elle m'a dit, *écrivez*. J'ai pris la plume, & elle m'a dicté ce qui ſuit.

Intentions de S. M. B.

SA MAJESTÉ BRITANNIQUE a ſuivi tous les évé-nemens dont la France a été le théatre depuis quatre ans, avec autant d'attention que d'interêt, mais en même-tems avec un eſprit de juſtice & de modération, dont elle peut prendre l'Europe à témoin,

A l'ouverture des états-généraux en 1789, ſa majeſté, qui s'honore de commander à un peuple libre, & qui chaque jour, reçoit les preuves les plus touchantes de l'union qui peut exiſter entre la liberté & la fidélité, a vu non-ſeulement ſans envie, mais avec ſatisfaction, que le peuple Français pouvoit devenir participant des béné-dictions ineſtimables, que répand ſur ſes ſujets une conſtitution libre, ſage & vigoureuſe, pro-tectrice de tous les individus, & conſervatrice de tous les droits.

Des troubles ſe ſont bientôt élevés en France entre l'ancienne autorité, & les autorités naiſ-ſantes: le roi d'Angleterre n'a pas même voulu ſe ſouvenir de tout ce qui auroit pu le conduire à des réſolutions que la politique ordinaire ſem-bloit preſcrire, & que la juſtice la plus ſtricte n'auroit pu reprendre. Sa majeſté s'eſt crue mieux vengée par un oubli généreux que par de ſevères repréſailles. Elle a fait plus: pendant deux ans elle a formé les vœux les plus ardens pour que le roi très-chrétien, & la nation françaiſe, appellé par lui à la liberté, parvinſſent à s'en-tendre ſur leurs vrais intérêts, & ſur les moyens d'établir à jamais leur mutuelle & inſéparable proſpérité.

En 1789, on a menacé de brûler les magaſins

d'une des premieres villes maritimes de France. Sa majeſté Britannique a témoigné hautement l'horreur qu'elle concevoit pour un tel projet ; elle a annoncé que les coupables, quels qu'ils fuſſent, ne trouveroient point d'aſyle dans ſes états : elle a ſaiſi cette occaſion de renouveller au roi, & d'exprimer à l'aſſemblée nationale de France, des aſſurances de paix & d'amitié, afin que l'un & l'autre, dégagés de toute crainte extérieure, puſſent ſe livrer tout entier à des travaux d'où dépendoit le bonheur de tant de millons d'hommes.

En 1791, la colonie farnçaiſe de Saint-Domingue eſt devenue la proie d'une révolte & d'une dévaſtation, trop faciles à prévoir ; Lord Effingham, d'après les ordres qu'il en avoit reçus de ſa majeſté, a ſecouru les Colons de vivres & de vaiſſeaux ; & des remercîmens publics ont été votés par l'aſſemblée nationale de France à ſa majeſté, & à la nation Britannique.

Au mois de ſeptembre de la même année, le roi très-chrétien a fait notifier à ſa majeſté Britannique, qu'il venoit d'accepter la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale. Sa majeſté a répondu par l'expreſſion de nouveaux ſouhaits pour le bonheur des parties contractantes, qui venoient de ſe lier l'une à l'autre ſous la foi d'un nouveau ſerment.

Au mois de juin 1792, la France a déclaré la guerre à l'empereur, le R. T. C., a fait & réiteré, par ſon ambaſſadeur, les plus vives inſtances auprès de S. M. B. pour qu'elle perſiſtât dans ſes diſpoſitions amicales, & ne groſsît point le nombre des ennemis de la France : » S. M. a été remerciée » par le même ambaſſadeur des ſentimens d'hu- » manité, de juſtice & de paix, ſi bien manifeſtés

» dans ſa réponſe, ainſi que dans la proclama-
» tion royale qu'elle avoit publiée en conſé-
» quence. » (1)

Sûr des diſpoſitions perſonnelles de S. M. le roi des Français l'a fait prier d'employer ſes bons offices, & même l'influence de ſa poſition, pour diminuer le nombre des ennemis de la France, & empêcher qu'aucune aſſiſtance leur fût donnée, par ſes alliés, directement ou indirectement. (2)

» Lambaſſadeur Français a fait valoir, à l'ap-
» pui de cette demande, l'équilibre de l'Europe,
» l'indépendance des divers états, la paix générale
» menacée & compromiſe. Sans doute les mêmes
» ſentimens qui avoient déterminé S. M. B. à ne
» pas s'immiſcer dans les affaires intérieures de la
» France, devoient également la porter à reſpecter
» les droits & l'indépendance des autres ſouve-
» rains ; » (3) & c'eſt ce qu'elle a poſitivement & franchement déclaré à cette époque ; mais en même-tems, elle a non moins poſitivement offert l'intervention qu'on lui demandoit de ſes conſeils & de ſes bons offices, ſi elle étoit déſirée par toutes les parties intéreſſées. En attendant, S. M. ſe vouoit à la plus ſtricte neutralité ; parmi ſes alliés, les plus intimes ont embraſſé le même ſyſtême, & l'ont auſſi ſcrupuleuſement obſervé.

S. M. pénétrée d'affection pour le roi T. C. d'eſtime pour ſes vertus, & d'intérêt pour ſes malheurs, n'a pu voir, ſans une grande inquiétude, les dangers qu'il avoit courus dans la journée du

---

(1) *Note de M. Chauvelin*, 18 *juin* 1792.
(2) *Ibid.*
(3) *Note de Lord Grenville en réponſe à celle de M. Chauvelin.*

20 juin : mais elle a appris en même-tems que ſon courage & ſa bonne conſcience l'avoient préſervé au milieu du péril. Elle a vu bientôt les autorités conſtituées, les communes des villes & des campagnes, preſque tous les corps adminiſtratifs, en un mot, ſoixante & ſept départemens, ſur quatre-vingts-trois, environner le trône de leurs loyales adreſſes; proteſter de leur fidélité au monarque Français; le remercier de ſa fermeté, lui offrir leurs cœurs & leurs bras, dévouer à l'infamie & à l'exécration cette journée funeſte; ſolliciter enfin, au nom de la conſtitution & de la nation, la punition de ceux qui avoient, ou médité, ou exécuté, ou toléré cet attentat. Sa majeſté n'a pas été dans la néceſſité pénible de ſortir de la route qu'elle s'étoit tracée : elle a, au contraire, pendant quelques inſtans, eſpéré pour la France, le retour de cette tranquillité intérieure, que la paix extérieure eût bientôt ſuivie.

Malheureuſement cet eſpoir a été de courte durée; de nouveaux germes de diſcorde ont été ſemés; leur développement a été auſſi rapide, qu'effrayant : les événemens ſe ſont preſſés, les déſaſtres ſe ſont multipliés, & l'Europe a vu éclore la journée du 10 août.

Tout ce qui, le 21 juin, avoit été *la Nation*, ne l'a plus été le 11 août; & ceux qu'à la premiere époque on avoit appellé *des rebelles*, à la ſeconde ſe ſont dits le *gouvernement*. Municipalités, départemens, juges de paix, tribunaux, juſqu'à la conſtitution; cette conſtitution qui, vingt-cinq jours auparavant, avoit encore été jurée ſolemnellement, tout a diſparu avec le roi.

Alors S. M. B. a dû rappeller ſon ambaſſadeur, elle l'avoit envoyé au roi des Français, & ce roi étoit dans les fers : il ne pouvoit réſider qu'au-

près d'un gouvernement, & telle chose qu'un gouvernement n'existoit plus en France. Ceux-là même qui, la veille du 10 août, s'étoient unis pour renverser le trône, le lendemain s'étoient divisés pour en disputer les dépouilles. Dans cette perpétuelle instabilité entre tous les partis qui, depuis trois ans, déchiroient le royaume, & qui selon qu'ils étoient vainqueurs, ou vaincus, s'appeloient tour-à-tour la *Nation*, & la *Faction*, à quel signe S. M. pouvoit-elle reconnoître celui qui avoit réellement le droit de s'appeler le *Peuple Français ?*

S. M. a témoigné la douleur profonde dont son cœur étoit affecté par tant de tragiques événemens. Eh ! quel cœur assez barbare eût pu s'y montrer insensible ? en admettant même qu'on pût balancer entre les deux causes, la douleur n'étoit-elle pas par-tout ? Chacun n'avoit-il pas ses pertes à déplorer ? le sang n'avoit-il pas coulé de part & d'autre ? en s'efforçant même de croire que les vaincus avoient été aggresseurs, n'y avoit-il pas eu un tel abus de la victoire, que les guerres les plus féroces, dans les siecles les plus barbares, pouvoient à peine en offrir l'exemple ? la France, frappée dans une de ses parties, n'étoit-elle pas menacée dans toutes ? une nation également brave & loyale, la Suisse entiere n'étoit-elle pas dans le deuil ? ce deuil n'étoit-il pas celui de l'Europe ? craindre & gémir à cette époque, n'étoit-ce pas s'unir à tous les sentimens, parler tous les langages ?

A l'expression d'une douleur profonde, sa majesté a réuni le témoignage d'un intérêt pressant pour le R. T. C. pour sa royale famille, pour leur sûreté, pour leur dignité; elle a annoncé l'indignation générale qu'exciteroit un attentat dont

on voudroit les rendre victimes ; elle a fait pressentir qu'un tel événement feroit nécessairement violence à ses dispositions amicales. Qui osera dire que cette déclaration ne fût pas pas un devoir pour pour S. M. Quel roi, quel peuple, pourvu qu'il soit juste & généreux, peut n'être pas entraîné par le plus vif de tous les intérêts en voyant tant de probité, tant de courage, tant de vertu, tant de jeunesse & tant de malheurs ? Quel homme revêtu d'un pouvoir quelconque, peut ne pas se croire obligé de le déployer tout entier pour prévenir une si horrible injustice ? Qu'importe le nombre de ceux qui veulent la commettre ? Est-ce pour la force contre la foiblesse, ou pour la foiblesse contre la force, qu'il est beau de s'armer ? S. M. B. ne craint pas d'en appeller à tous les cœurs Français ; elle est bien sûre que, même actuellement, la grande majorité applaudiroit à sa déclaration. Si des consciences pouvoient se révéler, elle en appelleroit à ceux-là même qui se montrent les plus acharnés à la perte du roi très-chrétien ; on verroit que le probe & infortuné Louis XVI n'a peut-être pas un seul ennemi personnel, & que le roi n'est haï qu'en haine de la royauté, par ceux qui ont osé la détruire, qui désesperent de la remplacer, & qui tremblent de la voir renaître.

Mais, même au milieu de ces déclarations éventuelles, S. M. a renouvellé ses assurances de paix ; & quand elle a permis que son ambassadeur vît une fois les dépositaires équivoques d'un gouvernement provisoire, elle l'a chargé de leur déclarer qu'elle persistoit à vouloir observer une entiere neutralité entre la France & les puissances qu'elle combattoit.

Les actions ont été conformes aux discours?

les Français ont joui, dans les états de Sa Majesté, de tous les avantages que leur promettoient les traités: tous y ont été reçus, quelles que fussent leurs opinions, & même leurs projets. La sûreté, la liberté, la proprieté d'aucun n'y a été violée, ni son industrie entravée. Pour le commerce, pour des approvisionnemens en vivres, chevaux, armes, ils ont trouvé toutes les facilités, peut-être trop; car, parmi les armes il y en a eu d'un genre plus que suspect. Enfin, jusqu'à ce moment, le roi n'a encore rien dit, ni rien fait, à l'égard de la France, en quoi il n'ait parlé, ou agi comme un voisin bon, amical & même indulgent.

Comment a été payée, de la part du gouvernement français, cette conduite de S. M.

Tant que Louis XVI a été sur le trône, S. M. a reçu de lui le juste retour qu'elle avoit droit d'en attendre. Le malheureux Louis XVI aimoit à compter sur l'affection de S. M. & peut-être s'est-il reproché, plus d'une fois, la guerre aujourd'hui si funeste au continent européen, dans laquelle d'imprudens ministres avoient entraîné sa jeunesse.

Depuis la détention scandaleuse sous laquelle Louis XVI & toute sa famille gémissent depuis quatre mois, il n'est pas d'injure, excepté celle d'une guerre ouverte, qui du moins eût été plus franche, à laquelle le gouvernement français ne se soit porté envers S. M.

Son ambassadeur a été soumis à des refus, à des formes, à une inquisition incompatibles avec le respect dû au caractere de représentant de S. M.

Ceux de ses sujets qui étoient alors en France, n'ont pas eu la liberté de quitter, quand ils l'ont

voulu, une terre où la vie des hommes étoit livrée à la fureur arbitraire & capricieuse du premier meurtrier, qui souvent même, frappant sans colere & sans objet, se faisoit un jeu de l'assassinat.

Il en est qui ont été tenus en chartre privée; il en est qui ont été enlevés la nuit au milieu de leur sommeil, & traînés dans les prisons, lorsque les massacres du 2 septembre étoient déjà résolus; ils ont réclamé vainement la qualité de sujets de S. M. B.; & ils n'ont dû leur salut qu'au hasard des circonstances.

Deux ont été massacrés.

Des sociétés entieres de sujets britanniques ont été obligées, pour se dérober à la mort, d'abandonner des maisons qu'elles possédoient en France, qu'elles y avoient acquises, ou construites, de leur fonds, & dans lesquelles, sous la protection de S. M. B., sous la sauve-garde des traités, au nom de la liberté de conscience, proclamée par la France elle-même, elles suivoient paisiblement leurs études, & exerçoient religieusement, leur culte.

Des voyageurs anglais ont été arrêtés, insultés, menacés.

Des femmes ont été mises sous la garde de fusiliers, d'autres depouillées; il y en a qui ont essuyé des outrages pires que la mort.

Des propriétaires qui, aux termes des traités, & même de la constitution française, pouvoient posséder, acquérir & contracter en France, ont été rangés parmi ce qu'on appelle les *Emigrés*, parce qu'ils étoient revenus dans leur patrie originelle, & au sein de leur famille, leurs biens ont été saisis, leurs revenus pris & le fonds mis en vente.

Enfin, ces injures partielles, dont quelques-

unes tout au plus peuvent s'attribuer au hasard, ont été comblées par un injure générale, volontaire & déterminée, la plus sensible au cœur de S. M., puisqu'il s'agit du bonheur de tous ses sujets ; la plus criante, puisque pour la commettre, il a fallu braver toutes les notions du juste & de l'injuste ; violer tout ce qui, depuis l'existence des sociétés, avoit paru sacré, & renverser tout ce que la morale & la raison universelle avoient érigé en loix des nations.

Nobles & fidèles Bretons, c'est à vous que S. M. veut adresser le récit des sollicitudes qui ont agité son cœur, & des dangers dont il a voulu vous préserver. Il faut que vous le sachiez tous: on a formé, on a entrepris, on s'est cru au moment de consommer le projet de mettre toutes nos loix en pièces, d'anéantir cette constitution, ouvrage fortuné de vos glorieux ancêtres, & qui depuis un siécle, vous a élevé au premier rang des plus grandes, comme des plus opulentes nations.

Ceux qui ont profané leurs temples, blasphémé leur Dieu, fait autant de martyrs parmi eux, qu'ils y ont vu d'hommes religieux, ceux-là n'ont pu supporter cette élévation & cette pureté d'âme, qui vous font reconnoître pour premier fondement de votre morale, votre respect & vos devoirs envers la Divinité.

Ceux qui ont chargé de fers, d'outrages & de supplices un roi débonnaire, toute sa royale famille, des femmes, des enfans ; ceux-là se sont indignés de l'union qu'ils voient établie entre un peuple sage, qui chérit un gouvernement éprouvé ; entre un peuple loyal, qui croit à la sainteté des sermens ; entre un peuple bon, qui paie la bienveillance par l'affection, & un souverain,

qui ne règne que par la loi, qui ne veut être puiſſant que pour vous rendre heureux, qui place ſa grandeur dans votre liberté, & ſon bonheur dans votre amour.

Ceux qui ont violé, incendié, ravi toutes les propriétés, qui ont détruit la reſſource du pauvre en dévorant la fortune du riche; qui, après avoir ôté le pain à l'indigent, ont fini par le rendre rare, même pour l'homme aiſé; qui ont couvert la France de priſons, de gibets, de ruines, de carnage; ceux-là ont déteſté un pays, où le propriétaire, ſans méfiance, paſſe des jours heureux, & des nuits tranquilles; où lhomme induſtrieux marche à la fortune par la voie de l'honneur; où l'artiſan a du travail, & le pauvre, des ſecours; où la loi ſeule, & une loi incorruptible, peut priver un homme de ſa liberté; où il ne peut être frappé que par le glaive de la juſtice, qui le frappe encore à regret.

Ceux qui, en ayant ſans ceſſe à la bouche les mots de *liberté* & d'*égalité*, ont introduit l'eſclavage le plus inſupportable, & la plus monſtrueuſe inégalité; qui ont puni de mort des opinions, & ont été chercher l'opinion juſques dans le ſecret des penſées & des écrits; qui ont mis dans la balance de la juſtice autant des poids différens, qu'ils jugeoient de différentes perſonnes; qui ont toujours honoré, toujours abſous, toujours récompenſé les aſſaſſins & les brigands; toujours inſulté, toujours comdamné, toujours immolé les hommes de bien & les propriétaires : ceux qui les premiers ont offert à l'univers le ſcandale de deſtituer, d'empriſonner, d'égorger les juges fidèles à la loi; ceux qui en plein tribunal, ont voulu maſſacrer un *juri*, parce qu'il venoit d'abſoudre un accuſé; qui ont replongé dans la priſon, avec l'aide

l'aide d'un juge inique, l'homme qu'une ſentence venoit de déclarer innocent : qui ont été chercher un autre *juri* pour le déclarer coupable, & qui ont trouvé plus ſimble de le maſſacrer, ſans attendre même le nouveau *Verdiet* : ceux-là n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée, où la liberté du ſujet n'a d'autre borne que celle qui a été poſée par la loi, c'eſt-à-dire, par ſa propre volonté ; où l'aſyle de la penſée eſt inviolable ; où l'opinion ne peut ſe transformer en délit ; où l'erreur eſt pardonnée, & où il ne peut y avoir de crime que dans les actions. Ils n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée où la véritable *égalité* eſt dans toute ſa plénitude, c'eſt à-dire, où il n'y a pas un ſeul homme vivant, s'il eſt né dans le pays, qui, avec des talens, des vertus, & des ſervices, ne puiſſe parvenir aux premieres places, & atteindre les premiers honneurs ; où le terme d'*homme nouveau* eſt inconnu ; où la vie, la liberté, la propriété de l'homme le plus obſcur ſont autant comptées, que celles du perſonnage le plus éclatant ; où le premier pair des trois royaumes, & le plus humble artiſan, peſent autant dans la balance de la juſtice. Ils n'ont pu ſouffrir qu'il exiſtât près d'eux une contrée où la loi eſt adorée, & où, depuis pluſieurs générations, on ignore ce que c'eſt qu'un juge prévaricateur, un juri corrompu, un magiſtrat outragé, un accuſé indéfendu, & un innocent condamné.

Enfin, ceux qui ont anéanti leur commerce, qui de leurs brillantes colonies ont fait un monceau de cendres détrempées de ſang, qui ont chaſſé une moitié de leur numéraire, qui, n'oſant s'en fier à eux-mêmes, ont enfoui l'autre moitié, qui l'ont remplacé par des papiers frauduleux,

par une fauſſe monnoie, que bientôt l'hypotheque de la France entiere ne ſuffira peut-être pas à couvrir; ceux, pour tout dire en un ſeul mot, qui, ſans religion, ſans mœurs, ſans loix, ſans gouvernement, ont détruit, en quatre ans, l'ouvrage de quatorze ſiecles, & ont conduit leur miſérable patrie à l'anarchie, à la guerre au-dedans & au-dehors, à la banqueroute & à la famine : ceux-là ont envié & maudit l'immenſité de votre commerce, la proſpérité de vos colonies, l'amortiſſement de votre dette, la diminution de vos charges, vos tréſors, votre crédit, votre abondance, vos loix, vos vertus.

Sur cette terre de juſtice & de paix, ils ont envoyé un eſſaim d'hommes pervers, chargés d'attirer ſur nous tous les fléaux dont ils avoient accablé leur propre pays : ces hommes ſe ſont diſtribués dans les différentes parties d'Angleterre, de l'Ecoſſe, de l'Irlande, & juſques dans les colonies Britanniques. Une hiérarchie ſacrilége a été inſtituée parmi ces apôtres de diſcorde & de crime; chaque conciliable a connu un chef, qui lui-même en avoit pluſieurs ſous lui. Chacun dans ſa proportion, a été largement ſoudoyé, non-ſeulement pour lui, mais encore pour avoir de quoi corrompre ou ſolder les hommes ſimples, paſſionnés, méchans ou criminellement ambitieux, qui dans la nation la plus ſage, & ſous le gouvernement le plus jnſte, ſont encore trop nombreux. Tous les chefs correſpondans entre eux; des émiſſaires alloient ſans ceſſe d'un endroit à l'autre, ſemant des libelles incendiaires, & des exhortations perfides : ils retournoient en France rendre des comptes; ils revenoient en Angleterre rapportant de nouvelles inſtructions & de nouveaux fonds. Ainſi les adminiſtrateurs actuels de

la France, des hommes qui ont dévoré ſix milliards en trois ans, qui dépenſent 1800 millions dans une année, quoiqu'ils n'en impoſent que 600, & n'en aient perçu, la derniere année, que 187 --- ces hommes, au lieu de chercher les moyens de procurer quelque paix, & de créer quelque reſſource à leur pays en détreſſe, achevoient de l'épuiſer, & augmentoient encore la miſere du peuple Français pour bouleverſer l'Angleterre, comme ils avoient bouleverſé la France.

Bretons, regardez autour de vous; voyez vos maiſons, vos campagnes, vos villes, vos manufactures, vos ports, parcourez en idée tout l'empire Britannique; portez enſuite vos regards ſur la France: comparez ce que vous êtes, & ce qu'on vouloit que vous deviinſſiez.

S. M. a ſu poſitivement tous ces faits; elle a connu tous les chefs, les agens, les ſociétés, les correſpondances, les émiſſaires, les époques des conciliabules, des voyages, des réſolutions. Elle a ſu qui d'entre eux avoient des lettres de crédit indéterminées; qui d'entre eux étoient payés à tant par mois, par ſemaine, par jour. Elle a ſu que le projet avoit été formé de s'emparer de la tour, de piller l'arſenal qu'elle renferme, de forcer les priſons, de ſe porter ſur les maiſons des propriétaires, & ſur les édifices publics; en un mot, d'abattre d'un ſeul coup toutes les branches de la conſtitution. Elle a ſu que l'exécution du projet avoit été propoſée pour le ſamedi 1er décembre, ou pour le lundi 3. Elle a vu le modele des poignards qui devoient armer les ſéditieux, & qui a été trouvé chez un Français. Elle a ſu où vingt milliers de fers

étoient tout préparés pour être façonnés en piques en 36 heures,

Elle a ſu quel membre de la convention nationale de France, trouvant les complots trop lents, avoit écrit à un des agens, que ce n'étoit pas ainſi qu'on travailloit, & qu'il ne gagnoit pas l'argent de la République.

Elle a ſu quels autres membres de la convention nationale avoient dirigé un plan pour armer & ſoulever vos nègres, perdre les colonies Anglaiſes; en un mot, pour bouleverſer l'Angleterre, à quelque prix que ce fût.

Elle a ſu quel émiſſaire, après n'avoir ſéjourné à Londres que 24 heures, étoit parti pour la Haye, avec la miſſion de bouleverſer la Hollande.

Elle a ſu quel autre émiſſaire a écrit en France vers le milieu de novembre, promettant que l'inſurrection alloit éclater à Londres; & a écrit enſuite, vers le milieu de décembre, qu'il n'y avoit plus d'eſpoir pour l'inſtant.

Elle a ſu qui, d'entre les chefs, a averti ſes agens que, la premiere tentative ayant échoué, il falloit prendre garde, avant de ſe déterminer à la ſeconde.

Elle a ſu le nom & le nombre des canoniers Français qui, ne pouvant plus être employés, en Angleterre, à un complot avorté, ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande, le lundi 17 décembre dernier: elle a ſu quel chef les a contremandés & renvoyés en France, où il eſt retourné lui-même.

Que le conſeil exécutif proviſoire de France renie l'action du gouvernement français dans cette horrible machination, ce n'eſt qu'une équivoque qui ne vaut même pas qu'on s'y arrête. On ſait

bien que ce n'eſt pas là qu'eſt la puiſſance; & que ſi quelques membres de ce conſeil ſont individuellement initiés aux myſteres politiques des hommes en pouvoir, collectivement le conſeil exécutif n'eſt qu'un inſtrument ſervile.

Mais on s'eſt cru tellement ſûr du ſuccès, qu'à Paris on a levé le maſque. Dans la ſéance du 28 novembre, pluſieurs individus ſe diſant ſujets Britanniques, ont paru à la barre de l'aſſemblée dite *convention nationale* : ils venoient blaſphêmer la conſtitution Britannique : ils annonçoient que, peut-être dans un tems très-court, elle n'exiſteroit plus : ils ſe vantoient d'être rebelles à leur roi & à leur patrie; & la convention les a couverts d'applaudiſſemens ! Le préſident, qui leur a répondu, renchériſſant encore ſur leur coupable démence, a oſé inviter tous les ſujets de la Grande-Bretagne à ſe révolter contre les loix de leur pays, contre le roi & le parlement, il a oſé dire que la royauté étoit expirante, & qu'un feu dévorant alloit conſumer le trône; & de nouveaux applaudiſſemens ſe ſont fait entendre !

Et cet acte de trahiſon d'une part, cet acte d'hoſtilité de l'autre, il a été décrété que l'impreſſion leur donneroit le caractere le plus ſolemnel, & la publicité la plus étendne !

Nobles & fideles Bretons, voilà comment votre roi a été récompenſé de ſa fidélité aux traités ! de la généroſité qui lui a fait dédaigner la vengeance, de la modération qui lui a fait refuſer la victoire, du reſpect qu'il a eu pour le malheur; des vœux qu'il a formés pour le ſalut des Français : voilà comment vous avez été récompenſés de votre intérêt, de votre bon voi-

finage, de vos fecours, de votre impartiale hofpitalité.

Voilà, en promeffes fi folemnellement réitérées par l'ambaffadeur Français, voilà » ce refpect » que le peuple Français devoit montrer, dans » tous les tems, pour les loix, les ufages, & » toutes les formes des gouvernemens établis dans » les pays qui ne l'auroient point attaqué. Voilà » ce défaveu qu'il prononçoit d'avance, cette » févérité qu'il s'engageoit à exercer contre tous » ceux de ces agens qui, dans les cours étran- » geres & amies, oferoient un feul inftant fe » départir de ce refpect, foit en fomentant, » foit en favorifant des infurrections contre l'ordre » établi, foit en s'immifçant, de quelque maniere » que ce fût, dans la politique extérieure de ces » États, fous prétexte d'un profélitifme qui, » exercé envers des puiffances amies, feroit une » violation réelle des droits des nations ». (1)

Certes, fi fa majefté vouloit déployer toutes fes forces, appeller à elle, au nom de la conftitution, tous fes fidelles fujets, & tirer une vengeance éclatante de tant d'offenfes & de tant de parjures! jamais guerre ne fut plus jufte ni plus nationale.

Jamais guerre, d'un autre côté, ne dut être moins longue, moins difpendieufe, & plus fortunée.

Ce qui refte des colonies françaifes, fatigué de révoltes, d'incendies & de maffacres, fe profterneroit devant le pavillon Britannique abordant leurs côtes, & leur apportant ce qu'ils

---

(1) *Note officielle remife par M. Chauvelin, le* 12 *décembre* 1792.

ne connoiſſent plus depuis ſi long-temps, la paix & des loix.

Les établiſſemens français en Aſie tomberoient à la premiere ſommation faite au nom du roi de la Grande-Bretagne.

Les flottes de ſa majeſté, réunies à celles de ſes anciens alliés (& peut-être il s'en préſenteroit de nouveaux) fermant à-la-fois tous les ports de France, obligeroient le gouvernement Français de céder enfin à la juſtice, à la raiſon, ſous peine de voir ſa marine s'anéantir, ſes ports s'encourber, & la famine l'aſſiéger.

Ces puiſſances coaliſées, auxquelles ſa majeſté avoit ſi conſtamment refuſé de ſe joindre, ranimées par une ſi importante diverſion, ſeroient bientôt délivrées de ces armées françaiſes qui manquent de tout au mlieu de leurs brigandages; de ces armées, auſſi terribles pour le pays qui les a levées, que pour ceux qui les ont reçues, & dont le gouvernement Français craint encore plus la rentrée, qu'il n'a joui de leurs conquêtes.

Mais ſa majeſté ne ſe croiroit pas juſte de voir la nation françaiſe dans les factieux par qui elle eſt ou opprimée, ou abuſée; de voir une nation juſqu'ici renommée par des vertus brillantes, & des mœurs douces, dans des aſſociations criminelles & féroces, dans un aſſemblage d'hommes ſans aveu & ſans patrie, au milieu deſquels vient ſe réfugier quicοnque, dans le pays qui l'a vu naître, a encouru le mépris de ſes concitoyens, ou la vindicte des loix. Il en coûteroit au cœur de ſa majeſté de prendre une meſure qui, par le malheur de le néceſſité, envelopperoit des innocens dans le ſort des coupables, & ne permettroit pas de diſtinguer, du moins

dans les premiers, ceux qui ont mérité d'être punis, ceux qui doivent encore être plaints, & ceux qui sont dignes d'être secourus, ou qui ont droit à être vengés.

Rassurée d'ailleurs sur les dangers pressans, par le courage & la loyauté de ses fideles sujets, par leur ardeur pour se rallier autour de la constitution, par les témoignages si doux & si multipliés de leur attachement à la personne du roi, à sa famille, & à son gouvernement; sûr qu'il n'y a plus rien à craindre, en ce moment, pour la félicité du peuple Anglais, S. M. peut encore essayer, avec le gouvernement Français, la voie de la justice & de la modération.

S. M. déclare de nouveau qu'elle veut s'abstenir de toute intervention dans le gouvernement intérieur de la France. Elle ne prétend pas contester à une nation, le droit de se donner des loix. Eh ! plût à Dieu que ce droit eût déjà été exercé dès long-tems ! Qu'il le soit enfin; que dans la France on voie clairement ce qui s'appelle une nation, & ce qui s'appelle des loix; & S. M. ne refusera de contracter avec elle aucun des rapports politiques qui existent entre les différens peuples de l'Europe.

La France est inquiete pour ses subsistances, & elle n'a que trop lieu de l'être : S. M. lui offre tous les secours qui peuvent dépendre d'elle, & lui permet dans ses états tous les genres de traités & d'approvisionnemens qui n'iront pas au détriment de ses propres sujets, à qui elle se doit avant tout.

Les colonies françaises sont réduites à la situation la plus déplorable : S. M. offre au gouvernement Français, une fois constituée, de se concerter avec lui pour ramener l'ordre dans

ces contrées autrefois ſi proſperes : c'eſt ainſi qu'il convient au monarque, & au peuple Anglais, de ſe venger.

La France eſt en guerre avec une moitié de l'Europe, ſes victoires même l'appauvriſſent, & rendent ſon nom odieux; l'ambaſſadeur Français avoit réclamé l'intervention conciliatrice de S. M. : S. M. répete qu'elle ne refuſera pas ſa médiation, ſi toutes les parties la déſirent.

Mais quand le roi eſt ſi modéré, il faut qu'on ſoit juſte avec lui : il eſt des conditions que S. M. met à toutes ces offres, & deſquelles il ne lui eſt pas permis de ſe départir.

S. M. dédaigne de demander ſatisfaction, ſoit des émiſſaires qui ſont venus prêcher la ſédition dans ſes états, ſoit du préſident de la convention nationale, qui a oſé faire, & à la dignité de Sa M., & à la loyauté de la nation britannique, une inſulte ſans exemple parmi les peuples civiliſés. Leur punition ſera l'impuiſſance de leurs efforts & le ſpectacle ſi tourmentant pour eux, d'un roi & d'un peuple indiſſolublement unis par une affection réciproque au ſein de leur inébranlable conſtitution.

Mais l'ambaſſadeur français » au nom du peu-» ple français, avoit donné l'aſſurance formelle » que tout ce qui intéreſſoit les droits de S. M. B. » ſeroit l'objet de l'attention la plus particu-» liere & la plus ſcrupuleuſe ». Les droits de Sa M., & ceux de ſes ſujets, ſont uns; les premiers n'exiſtent que pour protéger les autres; ces droits ont été & ſont journellement violés en France.

L'ambaſſadeur français avoit « déclaré au roi » que les droits de tous les alliés de la Grande-» Bretagne qui n'auroient point provoqué la » France par des démarches hoſtiles, ſeroient non

» moins religieuſement reſpectés (1) ». Les Hollandais ont obſervé une neutralité auſſi ſcrupuleuſe que celle gardée par S. M., & ils ſont attaqués dans leurs droits les plus poſitifs par l'ouverture de l'Eſcaut, & par des manœuvres tramées dans l'intérieur de leur pays.

L'ambaſſadeur Français avoit invoqué auprès du roi les traités ; & au mépris de ces traités, qui permettoient aux ſujets des deux nations d'aller librement d'un royaume à l'autre, même ſans paſſe-port, on a confiſqué les biens, on a proſcrit la tête des Français paiſibles qui voyageoient en Angleterre, comme ſi c'étoit un crime digne de mort de poſer le pied ſur le ſol Britannique. L'on a trouvé que ce n'étoit pas encore aſſez, & l'on a été juſqu'à donner à ce décret, réellement incroyable, un effet rétroactif.

L'ambaſſadeur Français avoit invoqué auprès du roi, l'équilibre de l'Europe, & par-tout cet équilibre eſt détruit ; l'indépendance des divers états, & par-tout cette indépendance eſt violée ; la paix générale menacée, compromiſe, & c'eſt la guerre générale que le gouvernement Français déclare à tous les gouvernemens de l'Europe !

Il avoit été proclamé, au nom de la nation Françaiſe, qu'elle renonçoit aux conquêtes : l'ambaſſadeur Français avoit proteſté à S. M. que « quel que fût l'événement de la guerre préſente, » la France, religieuſement fidele à ſa conſti» tution, repouſſoit toute idée d'aggrandiſſe» ment, & conſerveroit ſes limites actuelles ». (2)

---

(1) *Note de M. Chauvelin.*
(2) *Note de M. Chauvelin*, 12 *mai* 1792.

Cependant des armées Françaises ont envahi de toute part le territoire de puissances qui, non-seulement n'avoient pas attaqué la France, mais qui même n'avoient pas songé à se défendre contre elle. Ses limites ont été reculées, & elle a déclaré des régions entieres réunies à sa domination.

Il avoit été proclamé, au nom de la nation Française, que le respect des propriétés étoit la premiere base de sa nouvelle constitution. » L'am-» bassadeur Français assuroit que jamais la France » n'avoit songé à refuser justice aux princes d'Al-» lemagne possessionnés sur son territoire.» (1) Cependant le systême de lever des contributions a remplacé celui d'offrir des indemnités : les armées Française ont traités, non-seulement les princes, mais les habitans de Worms, de Mayence, ceux même de Francfort, comme la législature Française traite ceux qu'elle nomme émigrés.

Enfin, & c'est-là ce qui importe aujourd'hui, il avoit été proclamé, au nom de la nation Française, que la personne du roi étoit inviolable & sacrée. L'ambassadeur Français appelloit du nom de *pitié outrageante pour le roi des Français*, l'intérêt qui faisoit craindre pour sa personne, & armer pour son salut. Cependant une troupe de parjures & de meurtriers a emprisonné, au nom de la nation Française, le roi & toute sa famille. Ceux qui ont voulu l'assassiner, prétendent le juger ! . . D'abord ils l'ont accusé d'avoir conspiré le 10 août, & d'avoir voulu renverser la constitution ; ensuite ils se sont vantés, à leur tribune, d'avoir été les conspirateurs, d'avoir tramé, entre eux, ce complot du 10 août : ils ont cité les lieux où

(1) *Ibid.*

ils avoient déterminé leur projet, les moyens qu'ils avoient employés pour y parvenir, les décrets par lesquels ils avoient ôté au roi tous ses défenseurs, ceux par lesquels ils avoient livré l'intérieur de son palais à la merci des brigands. Ils ont cité une premiere époque à laquelle leur conjuration avoit dû s'exécuter, les raisons qui l'avoient fait différer jusqu'au 10 août, & l'instant où dans la nuit, ils avoient fait sonner le tocsin, funebre pour tant de milliers d'hommes; ils ont rivalisé avec acharnement à qui s'attribueroit la plus grande part de cette journée; & on les a entendu se disputer les uns, à qui avoit tramé le plus de complots; les autres, à qui avoit commis le plus d'assassinats. Ils ont avoué que les hommes du 2 septembre étoient les mêmes que ceux du 10 août. Ils ont avoué que le 14 juillet, quand ils renouveloient solemnellement, à l'autel de la patrie, le serment de maintenir la constitution; que le 7 juillet, quand ils juroient de dénouer à l'exécration les républicains & les ennemis de la constitution; que le premier octobre, c'est-à-dire, dès le premier jour de leur session, lorsque chacun d'eux, individuellement, montant dans la tribune, &, la main levée vers le ciel, articuloit le serment de mourir pour cette constitution, par laquelle seule ils existoient, & de la maintenir de tout son pouvoir, alors ils juroient tous, intérieurement, de renverser cette constitution. Et voilà qu'oubliant tous ces aveux, ils prétendent encore condamner leur roi, pour avoir conspiré le 10 août, & avoir voulu renverser la constitution! Ils le tiennent pour convaincu; ils ont enlevé ses papiers sans aucune formalité, pour se laisser le moyen de soustraire, d'ajouter, de falsifier à leur gré; ils soulevent ces 48 sections dans la

capitale, qui ne souffrent pas la présence d'un homme de bien, qui, dans la nuit du 10 août, formoient en tout 492 hommes, & s'intituloient le peuple français. Ils bravent le véritable peuple, qui, dispersé, désarmé, sans lien, sans organe & sans chef, pleure en secret le malheur de son roi, & se sent frappé des mêmes coups que lui.

S. M. B. remet à s'expliquer sur tous les autres griefs qu'elle vient d'indiquer ; elle se borne, dans ce moment, au dernier, le seul pressant, le seul sacré tant qu'il ne sera pas rempli, le salut du vertueux & infortuné Louis XVI. Elle s'aime à croire que même parmi ceux qui gouvernent actuellement son royaume, le plus grand nombre la bénira d'épargner à la nation Française le plus horrible des parricides, la plus criante des injustices, un désespoir éternel, & une tache indélébile.

S. M. déclare donc, soit au conseil exécutif provisoire, soit à la convention nationale, en un mot, à tout corps, & à tout individu, dans lequel repose, en France, le pouvoir, que la premiere condition que le roi d'Angleterre, & la nation britannique, mettent à l'oubli des offenses qui leur ont été faites, c'est que le roi Louis XVI, la reine son épouse, & toute sa royale famille, soient mis en liberté, & conduits jusqu'au port, où un escadre de S. M. B. les recevra, pour les transporter dans l'asyle qu'une nation généreuse & hospitaliere s'honorera de leur offrir.

Déclarant S. M. que, si aucun attentat étoit commis contre aucun membre de cette famille, bien plus sacrée encore par ses vertus & par ses

malheurs, que par ſa dignité, alors S. M. jure, à la face du ciel, qui protégera une cauſe ſi ſainte, de ſe joindre, avec toutes ſes forces, à toutes les parties qui y ſeront intéreſſées à tirer vengeance d'un ſi exécrable forfait. S. M. jure de déployer, avec elles, tout ſon pouvoir pour aider la France aſſervie, à ſe délivrer du joug ſanglant que lui impoſent des factieux déſavoués & déteſtés par la grande majorité de la véritable nation Françaiſe. S. M. jure enfin d'être la premiere à provoquer le concèrt de toutes les puiſſances, pour qu'aucun aſyle ſur la terre ne ſoit accordé à ces meurtriers des peuples & des rois, qui auront mérité d'être proſcrits par le genre-humain.

Quelle ſera donc la ſtupeur, je ne dis pas ſeulement de S. M. B. mais encore de toutes les autres Puiſſances, lorſqu'elles auront appris que l'infortuné Louis XVI, après avoir été pendant quatre ans couvert d'opprobres & raſſaſié d'outrages, a ſuccombé ſous le fer de quelques factieux, & a terminé ſa vie ſur un échafaud. De quel déluge de maux ce Royaume jadis ſi floriſſant ne va-t-il pas être inondé ? & comment pourroit-on ſe flatter de réſiſter à l'Europe conjurée ? De quels fléaux cette nouvelle Babylone qui a été le théatre d'une auſſi ſanglante cataſtrophe n'eſt-elle pas menacée ? le ſang de ce nouveau martyr crie vengeance contre elle : & Dieu eſt trop juſte pour ne pas venger la mort de ſon chriſt, de ſon repréſentant ſur la terre.

FIN.